



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11/05/2018

L'Heureux Cyclage, une filière de recyclage spécialisée qui veut compter

L'instauration d'une filière REP réglementée sur le vélo devra se faire avec les 200 ateliers participatifs et solidaires et leurs 71 000 membres qui réemploient et recyclent chaque année plus de 30 000 vélos.

A l'occasion de la publication de la feuille de route pour une économie circulaire, l'Heureux Cyclage souhaite s'affirmer comme un acteur incontournable pour l'instauration d'une filière à responsabilité élargie du vélo.

Feuille de Route Économie Circulaire : le principe du pollueur-payeur bientôt appliqué aux vélos ?

La feuille de route pour une économie circulaire a été élaborée entre novembre 2017 et avril 2018, elle vise à apporter des solutions opérationnelles à plusieurs questions : comment produire avec moins de ressources ? Comment consommer mieux ? Comment recycler mieux ?

Ses conclusions ont été publiées par le Premier Ministre le 23 avril 2018. L'Heureux Cyclage prend note des mesures annoncées par le gouvernement, notamment l'instauration future d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) articles de sports et de loisirs.

Au sein de cette large thématique, le vélo est en avance : au travers de l'Heureux Cyclage, il existe un réseau de réemploi déjà structuré.



Cette décision confirme la pré-étude réalisée par l'Heureux Cyclage portant sur la structuration de filières locales de réemploi des cycles : l'instauration d'une filière REP réglementée est la solution apportant la plus grande efficacité environnementale et socio-économique dans le traitement des déchets cycles. Le réseau défendra la place des ateliers participatifs et solidaires dans le déploiement de cette action. Il estime à 1,5 millions le nombre de vélos mis aux rebus chaque année et à plus de 100 000 le nombre de vélos réemployés par les ateliers depuis 2013, faisant du réseau de l'Heureux Cyclage un acteur incontournable de recyclerie spécialisé dans la filière cycle.

L'Heureux Cyclage, expert de la gestion intégrée du cycle de vie des vélos

Une gestion des vélos sur l'ensemble du cycle de vie nécessite de prendre en charge les flux destinés à la destruction, mais également de prévenir l'usure prématurée des produits. L'usage éco-responsable constitue à cet égard un enjeu clé de la gestion intégrée du cycle de vie des vélos. Les ateliers participatifs, ayant la spécificité de sensibiliser les usagers en transmettant les connaissances mécaniques de base nécessaires à l'entretien et à la réparation, ralentissent la dégradation des vélos et allongent leur durée de vie.

Par leurs actions de prévention et de réemploi, les ateliers se placent donc en haut de la hiérarchie du traitement des déchets telle que définie par le code de l'environnement. Ce même code dont la future directive européenne « déchets » exigera le respect au sein de chaque filière REP.

En accord avec cette future directive, la Feuille de Route Économie Circulaire confirme l'implication des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le développement de l'activité de réemploi et de réparation. Il sera ainsi nécessaire que le cahier des charges de la filière REP articles de sport et de loisirs intègre :

- un financement de l'activité de prévention des déchets et du traitement innovant mis en place par les ateliers ;
- des taux de mise à disposition de vélos collectés aux ateliers avec des objectifs qualitatifs ;
- une valorisation de l'activité de collecte déjà existante.

Le réseau l'Heureux Cyclage se positionne en faveur des mesures de sensibilisation à destination du grand public, notamment sur la consommation durable, le réemploi, la réparation, le recyclage qui sont retenues dans la feuille de route ; et soutient l'invitation adressée aux acteurs de l'éducation à l'environnement à promouvoir la notion d'économie circulaire et à y éduquer, former et sensibiliser l'ensemble des publics, au niveau national et dans les territoires. Ces actions doivent pour être réalisées bénéficier d'un financement (fléché) dédié des contributions financières apportées par les «metteurs en marché».

Par ailleurs, l'Heureux Cyclage milite pour un maillage suffisant de structures dédiées au réemploi et à la réutilisation, réelle garantie de l'efficacité de cette filière. Le réseau déplore ainsi qu'aucune réponse ne soit apportée au sein de la feuille de route à la problématique foncière rencontrée par les structures de réemploi.

Ressource complémentaire :



Le Panorama des ateliers vélo en France est publié chaque année par l'Heureux Cyclage. Basé sur une enquête réalisée auprès des ateliers vélo participatifs et solidaires membres du réseau mais également sympathisants, ce panorama offre aux ateliers et à leurs partenaires des informations uniques sur l'activité des ateliers vélo.